

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-043

**MOTION RELATIVE A LA
SITUATION DE QUELIMANE
AU MOZAMBIQUE
APRES LE PASSAGE DU
CYCLONE FREDDY**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le 5
avril 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi
quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri
Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M.
Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia,
Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle,
Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme
Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal
Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M.
Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra
Abélard par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara
Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice
Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-043

**MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE QUELIMANE AU MOZAMBIQUE
APRES LE PASSAGE DU CYCLONE FREDDY**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la motion présentée en séance ;

Considérant que le cyclone Freddy qui a parcouru l'Océan indien, en affectant durement les pays de la côte orientale de l'Afrique ;

Considérant que comme d'autres régions du Mozambique, Quelimane a subi beaucoup de dégâts et que de nombreuses victimes sont à déplorer ;

Considérant les relations particulières entre La Réunion et la région de Quelimane, notamment au travers du jumelage de Quelimane avec la Ville de Le Port ;

Considérant notre délibération actant un cadre de coopération régionale reposant sur le principe de solidarité ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la motion présentée au conseil municipal ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter le Président du CCAS, pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € à une organisation, dont il sera en charge d'identifier ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE QUELIMANE AU MOZAMBIQUE APRES LE PASSAGE DU CYCLONE FREDDY

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 974-219740073-20230404-DL_2023_043-DE



- Considérant que le cyclone Freddy qui a parcouru l'Océan indien, en affectant durement les pays de la côte orientale de l'Afrique ;
 - Considérant que comme d'autres régions du Mozambique, Quelimane a subi beaucoup de dégâts et que de nombreuses victimes sont à déplorer ;
 - Considérant que les liens de La Réunion avec le Mozambique sont historiques ;
 - Considérant que cette aire de civilisation a été l'une des plus importantes de prélèvement de populations destinées à l'esclavage dans notre île ;
 - Considérant que des accords de coopération ont été signés entre La Réunion et la province du Cabo Delgado ;
 - Considérant que de nombreux échanges culturels et de coopération ont eu lieu entre nos territoires et notamment s'agissant des projets ci-après :
 - Jardin de la mémoire sur la route de l'Esclavage et de l'Engagisme dans l'Océan indien, initié par le regretté Sudel Fuma. Stèle érigée à Ilha de Moçambique sous la direction de M. Karl Kugel,
 - Coopération de la Réunion avec le centre culturel franco-mozambicain avec l'affectation de volontaires de progrès réunionnais de la recherche aquacole et pêche avec la participation de l'ARDA,
 - Considérant les relations particulières entre La Réunion et la région de Quelimane, notamment au travers du jumelage de Quelimane avec la Ville de Le Port ;
 - Considérant les relations économiques du fait de la présence dans la zone d'intérêts réunionnais ;
 - Considérant notre délibération actant un cadre de coopération régionale reposant sur le principe de solidarité ;
- Il apparait opportun d'un point de vue humaniste, qu'une opération de solidarité de la Ville de Le Port avec la Ville de Quelimane soit initiée.
- Celle-ci prendrait la forme d'un soutien financier de l'ordre de 5 000 €, attribuée par le CCAS de la Ville de Le Port à une organisation dont le Président du CCAS est en charge d'identifier.
- Il convient que le conseil municipal de Le Port délibère en ce sens et appelle les autres collectivités régionales et départementales à délibérer avec elle ;

Pour le groupe « Le Port nout avenir »

Madame A. Le Toullec